

## Les prisons que la République mérite

### **Dans *L'Ombre du Monde*, Didier Fassin livre le résultat édifiant de quatre années d'observation anthropologique dans une maison d'arrêts française**

« On va pas se mentir, M'sieur. Regardez dans la cour de promenade. Y a que des Noirs et des Arabes ». Cette remarque d'un détenu, dont on apprend au passage qu'il est musulman, donne le ton. L'observation du monde carcéral à laquelle s'est livré Didier Fassin, déjà auteur d'une étude sur une brigade anti-criminalité active dans une banlieue française, ne se limite pas à l'intérieur des prisons. Il s'intéresse aussi à la manière de les remplir - d'autant plus que son lieu d'observation est à cet égard en première ligne. Dans les maisons d'arrêts, comme celle où il s'est installé entre 2009 et 2013, s'entassent les prévenus dont les affaires n'en finissent pas d'être instruites et les condamnés à ces courtes peines que le pouvoir français a tenu à revaloriser sous le quinquennat précédent dans le but - ou l'illusion - de renforcer la sécurité publique.

L'ampleur prise par ce tournant sécuritaire tant sur le plan légal que sur celui des pratiques policières et judiciaires distingue le cas français, étudié dans ce livre, d'autres situations européennes, comme celle constatée en Suisse. Si de nombreux pays ont connu un durcissement répressif et une augmentation sensible de la population carcérale, la manière et le rythme ont été particulièrement sévères outre Jura, où la population carcérale a doublé entre 1982 et 2012.

Les peines planchers en cas de récidive ont eu un effet mécanique sur le niveau de la population carcérale. Plus indirectement, un recours croissant à la comparution immédiate aboutit au même effet en privant de nombreux prévenus d'origine modeste de pratiquement toute possibilité de faire valoir adéquatement leurs moyens de défense. Enfin, le système des permis à points, associé à la criminalisation de la conduite après épuisement des points, contribue lui aussi à renvoyer derrière les barreaux des gens qui par la même occasion perdent souvent le petit boulot (nécessitant un permis...) qui les rattachait à un semblant d'intégration sociale.

Les condamnations pour conduites sous suspension de permis, ainsi, ont été multipliées par quatre entre 2000 et 2009. Avec les sentences prononcées pour consommation de cannabis, multipliées, elles, par deux, elle constituent le gros des causes d'incarcération.

La machine judiciaire, dans ces cas, n'est pas alimentée par les plaintes des victimes: il n'y en a pas. C'est la police, par le rythme de ses contrôles, les zones où elle décide de sévir et le profiling racial auquel elle se livre, qui détermine, au bout du compte, qui entrera en prison parmi ceux qui, riches ou pauvres, se promènent avec un peu d'herbe dans leur poche où roulent avec un permis non valable. Outre un discours politique et médiatique qui indique clairement où sévir, des raisons pratiques rendent la pêche dans les « quartiers » plus profitable. Là où un étudiant fumeur de joints saurait faire valoir que le contrôle auquel il a été soumis était illégal car ne reposant sur aucun soupçon valable, le jeune de banlieue a plus de chances d'exprimer sa colère par des mots ou des gestes qui permettront d'ajouter l'opposition à agent aux charges retenues contre lui. Ce qui, s'agissant de faire du chiffre est, pour le dire familièrement, tout bénéfice.

Les petits délinquants ainsi soustraits à une vie précaire qui ne fera que se précariser encore pendant leur détention payent le prix fort de la surpopulation carcérale, puisque cette dernière est épargnée aux maisons centrales où les condamnés à des peines plus lourdes sont hébergés dans des conditions

plus normales. Logés à deux, voire parfois plus, dans des cellules individuelles, ils restent des mois, voire toute la durée de leur peine, sans accéder à l'une des trop rares possibilités de travail. Et faute de temps, ils ne reçoivent guère d'aide à la réinsertion avant de se retrouver un beau matin sur le trottoir, à une date que ni eux ni les surveillants n'ont été capables de prédire avec précision.

### **Un monde sans illusion**

Dans *l'Ombre du monde*, tout devient donc, paradoxalement plus clair: les origines sociales et ethniques, jamais quantifiées exactement, donnent à voir à tous le résultat des discriminations, des impasses et des peurs actives à l'extérieur. Mais pour le reste, tout y diffère.

Les préjugés raciaux qui ont biaisé le choix des pensionnaires, ainsi, s'effacent une fois à l'intérieur pour une appréciation des détenus en fonction des ennuis qu'ils entraînent pour l'administration. Et les plus appréciés, par un ironique renversement de situation, sont les Roms de Roumanie. Regroupés dans des cellules où ils savent éviter toute bisbille, ils se montrent d'une indéfectible assiduité au travail, ce qui leur permet d'entretenir leur famille au pays.

Alors qu'à l'extérieur, on manifeste une foi renouvelée dans les effets dissuasifs de la peine, à l'intérieur, on s'efforce surtout d'en limiter les effets nocifs. Le maître mot est à l'humanisation des conditions de détention, intention le plus souvent démentie par les contingences pratiques mais néanmoins bien réelle. Une grande partie des surveillants s'efforcent de faire leur travail avec humanité, de désamorcer les tensions, de soutenir d'un regard ou d'un geste un pensionnaire dont ils savent qu'il vit, par exemple, une situation familiale difficile. Et la tendance va à un assouplissement des réglementations qui ne fait que rendre ce qu'il en subsiste moins crédible.

Les téléphones portables fournissent un bon exemple de ce phénomène. Aujourd'hui interdits, ils seront peut-être - sans doute - autorisés demain, comme l'ont été après des années les cabines téléphoniques en nombre et aux horaires toutefois très insuffisants. C'est l'avis d'un directeur d'établissement et l'auteur le partage. En attendant, leur illégalité structure en bonne partie les relations carcérales. Ils génèrent un trafic important et autant de complicités impliquant familles, amis et parfois surveillants. Ils renforcent les hiérarchies - les caïds en ont tous au moins un mais le planquent dans la cellule d'un détenu plus vulnérable. Et elles placent la majorité des pensionnaires qui gardent leur appareil dans leurs affaires sous la menace permanente d'une fouille - et donc d'une punition.

### **Des droits théoriques**

Car si le désir d'expiation fait place, en prison, à l'espoir, plus ou moins convaincu, de rééducation, cela n'empêche pas la punition d'y être omniprésente. Tout manquement à la discipline doit être sanctionné - ne serait-ce que pour la forme, pour ne pas désavouer un membre du personnel ou pour ne pas laisser entrevoir un dangereux relâchement. On punit donc le détenu qu'un caïd a contraint à aller récupérer pour lui un objet lancé par-dessus le mur d'enceinte ou celui dont un mouvement d'humeur malheureux a été clairement suscité par le comportement maladroit ou hostile d'un surveillant. On le punit moins, certes, car tout le monde sait de quoi il retourne. Mais on le punit quand même, ce qui peut entraîner la perte d'avantages péniblement acquis: un travail, un prochain parloir, des points en vue d'une sortie anticipée...

Dans ce contexte, les droits, en théorie plus nombreux, reconnus aux détenus semblent souvent bien théoriques. Si la judiciarisation des procédures disciplinaires est allée de pair avec une diminution de la durée des sanctions, elle n'empêche pas les détenus d'être coupables a priori - ne serait-ce que légèrement - de tout incident dans lequel ils se trouvent impliqués, même à leur corps défendant. La possibilité reconnue de profiter de parloirs familiaux, voire intimes, reste suspendue à la disponibilité d'infrastructures, souvent absentes. Et le jeu d'action-réaction entre enfermement, contre-culture carcérale et mesures destinées à contrôler cette dernière contribue à dégrader les conditions de la vie quotidienne. Les fenêtres, ainsi, sont doublement obturées - par les barreaux d'origine et par un grillage visant - en vain - à empêcher la communication d'une cellule à l'autre au moyen de yoyos.

Parmi les objets fétiches du monde carcéral, le tabac figure en bonne place. Valeur d'échange par excellence, il figure en tête des biens que l'administration fournit gratuitement - en petite quantité -

aux détenus dépourvus de moyens financiers suffisants pour cantiner. Un paradoxe de plus, si l'on se rappelle que de nombreux pensionnaires sont là pour avoir consommé du cannabis. Mais la boucle ne s'arrête pas là: parmi les biens que le tabac permet de s'offrir figure justement la Marie-Jeanne. Au tarif d'un paquet pour un joint.

Et, derrière les injustices omniprésentes malgré la bonne volonté de nombreux surveillants, derrière les souffrances induites par un parloir annulé à la dernière minute, un travail décroché à l'extérieur et perdu pour cause d'annulation disciplinaire d'une libération anticipée, le plus accablant reste sans doute l'absence totale de sens de l'exercice. Même pour ceux qui ont plus à se reprocher que quelques débordements mineurs aggravés par la couleur de leur peau, on peine, en suivant l'auteur, à découvrir une utilité autre que toute temporaire à une mise à l'écart peut-être méritée mais au mieux improductive. Comme le dit un détenu: « Il ne faudrait pas qu'il y ait tout ce temps perdu, ici. Il faudrait que ça serve à quelque chose. La prison, elle sert à rien en soi. A strictement rien. »

Didier Fassin

*L'Ombre du monde*

*Une anthropologie de la condition carcérale*

Seuil, 612 p., janvier 2015

<http://www.seuil.com/livre-9782021179576.htm>